



Jsut/4/02/Du

Protêt 5492

A Monsieur le Greffier du Tribunal de 1ere Instance

à

USUMBURA

Monsieur le Greffier

En exécution de votre lettre Protêt n° 5492 du
10/II/58, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe
l'acte de protêt dûment protesté au domicile du sieur
Idirissa bin Saïd commerçant à Kilamuruzi, ainsi que l'acte
de commerce.

L'huissier
DUPUIS J.

Greffé du Tribunal de 1re Instance

Usumbura, le ~~23~~ octobre 1958 .

U S U M B U R A

/ Protêt N° 5492

10. XI 1958

Objet

3969 / Protêt 102 / 17.11.58

Monsieur l'Huissier,

J'ai l'honneur de vous faire tenir sous ce pli, en original et copie, un acte de protêt faute de paiement ~~ou d'acceptation~~ relatif à un effet que je vous prie de bien vouloir protester au domicile ou à la personne du sieur

Idirissa bin Said à Kiramurusi

~~Je joins en outre l'avis de protêt à remettre au domicile ou à la personne du tiré.~~
Si vous ne trouvez personne à son domicile, il vous appartient de le constater sur le protêt, ~~et vous ne remettez pas l'avis~~

Après avoir dûment rempli, daté et signé le protêt, vous voudrez bien me le retourner en original et copie avec l'effet de commerce.

Le Greffier,

p.o.

